

et accompli, à mon sens, un excellent travail en indiquant aux autorités de Colombie-Britannique la voie en ce domaine.

Le ministre qui parraine le bill est ici ce soir. Je voudrais qu'il prenne connaissance du bulletin publié par la SPEC pour qu'il sache ce que l'association attend de lui. Elle est trop optimiste, je pense, mais, quoi qu'il en soit, voici ce que dit le bulletin dans un article intitulé: «*Joe Greene is Coming to B.C.*»:

A la fin de janvier M. J. J. Greene, ministre fédéral des loisirs, se rendra en Colombie-Britannique afin d'y rencontrer son homologue provincial, M. R. Williston. Nous sommes tous conscients du peu d'intérêt que manifeste le gouvernement provincial quant à la lutte contre la pollution. Nous invitons chacun des membres de la SPEC, leurs amis et leurs associés à écrire immédiatement à Joe Greene à Ottawa et à l'exhorter à se montrer sévère avec MM. Williston et Bennett. Bon nombre des membres de la SPEC disent qu'ils veulent passer à l'action. Voilà l'occasion rêvée. ÉCRIVEZ à l'honorable J. J. Greene, ministre fédéral des loisirs, Édifices du Parlement, Ottawa, Ontario.

Le ministre aura pris note, j'espère, de ce que l'on attend de lui. Je doute beaucoup qu'il répondra aux espérances des rédacteurs de ce bulletin, mais je l'espère bien. Jusqu'à maintenant j'ai parlé de la réaction qu'ont suscitée le bill sur les ressources en eau et le problème de la pollution parmi les habitants de la Colombie-Britannique. A vrai dire, cependant, le même sentiment existe dans bien d'autres régions. La pollution sous toutes ses formes pose un problème collectif. Non seulement l'entreprise privée n'a-t-elle pas réussi à résoudre ce problème mais, de fait, c'est elle qui est la principale coupable.

Si on pouvait exprimer dans un seul membre de phrase ce que les habitants de ma région attendent pour le contrôle de la pollution, je dirais que c'est une guerre à outrance, à l'échelon du gouvernement national, contre toutes les formes de pollution. Un coup d'œil sur le bill à l'étude nous laisse entrevoir plutôt, de la part du gouvernement, une diplomatie tranquille à la recherche d'une trêve acceptable à l'entreprise privée ou, dans le cas actuel, à la grande industrie. La mesure législative qui nous est présentée est vraiment trop libérale et trop tardive. Elle crée un nouvel organisme administratif, destiné, cette fois, à contrôler les eaux. Nous disposons déjà de nombreux organismes de ce genre. Il y a quelques années, la Commission Glassco avait signalé non moins de 168 organismes administratifs, fédéraux ou provinciaux, au Canada, chargés de veiller sur les eaux. Assurément, quelques autres ont vu le jour depuis.

Le projet de loi enfantera d'autres. Actuellement, nous avons, je crois, quatre ou cinq lois fédérales, dont un exemple frappant est la loi sur les pêcheries. Si le gouvernement le voulait, il pourrait vraiment sévir

dans tout le pays contre la pollution des eaux, fort de son autorité. Les propositions qui nous ont été présentées entraîneront l'engagement d'autres experts et de nouvelles dépenses aux frais du contribuable pour l'étude du problème de la pollution. Et pourtant on me dit que nous avons déjà 13 ou 14 organismes gouvernementaux qui s'en occupent. Ce bill, qui aurait pu convenir il y a dix ou 15 ans comme premier pas dans la bonne voie, ne peut, à mon avis que polluer davantage, ou troubler encore les eaux où se progage la pollution.

Il y a au Canada plusieurs formes de pollution dont nous avons entendu parler avec beaucoup d'éloquence depuis quelques jours. C'est la pollution de l'eau, la pollution de l'air et la pollution du sol. Toutes trois sont néfastes et exigent un programme d'ensemble dirigé par le gouvernement fédéral. Mais il existe une autre forme de pollution qui est peut-être aussi dangereuse pour le public. C'est la pollution constitutionnelle. Ce genre de pollution entrave notre action et se développe avec les années. A propos de nombreuses questions financières, soit à l'échelon fédéral soit à l'échelon provincial, les gouvernements fédéral et provinciaux prétendent qu'ils ne peuvent faire ceci ou cela à cause de la constitution.

La constitution a été faite pour les Canadiens et non l'inverse. Je prétends que si le gouvernement actuel, qui est un gouvernement majoritaire, le voulait, il pourrait contrôler la pollution aux termes de la législation existante. Mais s'il n'est pas de cet avis, j'estime qu'il a autant de responsabilités à cet égard qu'il n'en a à l'égard de la pollution par l'alcool en ce qui concerne les conducteurs en état d'ivresse. On a pris récemment des mesures à ce sujet en vertu des modifications apportées au Code criminel. Je prétends que le gouvernement a tout autant de responsabilités en matière de pollution de l'eau.

Si nous pouvons proscrire la pollution par l'alcool, pourquoi ne pouvons-nous proscrire la pollution par l'eau? Le pays tout entier se rallierait au gouvernement fédéral s'il déclarait la guerre à la pollution de l'air et de l'eau. Les gens en ont assez des pourparlers, des tergiversations, des conférences et des consultations. Le public s'impatiente; il exige du gouvernement national qu'il prenne les mesures qui s'imposent pour purifier l'air et l'eau. Les gens veulent une attaque massive contre la pollution à l'échelle nationale. Si l'on se souvient comment il a affronté la pollution par l'alcool, je suis sûr que si le gouvernement prenait la même initiative dans ce secteur de la pollution qui inquiète des milliers de personnes, il contribuerait pour beaucoup à favoriser l'unité nationale au pays.